

Entreprises *magazine*



Numéro 136 – Mars-Avril 2026 – 5 EUR

Immobilier

Dossier pages 20-47

LA NOUVELLE BMW iX3.

JUSQU'À 805 KM D'AUTONOMIE.



Le plaisir de conduire

 DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Informations environnementales: bmw.lu

15,1-17,1 KWH/100 KM • 0 G/KM CO₂ (WLTP)



Photo-Zhuravlev Andrey/Shutterstock

News

- 4 Brèves
- 14 Entre loyer, courses, loisirs et épargne, comment gérez-vous votre budget au quotidien ? Résultats du sondage réalisé en janvier-février 2026 sur le site lesfrontaliers.lu

Carte blanche

- 15 Banken, Europa an déi lokal Ekonomie – mat engem Been an der Groussregioun

Formation tout au long de la vie

- 16 Le cofinancement de la formation : un soutien pour les entreprises

Entreprendre au féminin

- 18 Vasiliki Moschou et Alexandra Nastase : « Notre rôle, c'est de former et d'accompagner les futurs acteurs du changement »

Dossier Immobilier

- 22 Les professionnels du marché renouent avec un optimisme raisonné
- 25 Comment s'est comporté le marché immobilier résidentiel ?
- 27 Immobilier de bureau : les signaux d'un nouveau cycle
- 30 Des chiffres du logement
- 31 Analyse de la pression sur le marché locatif et de son impact sur les ménages
- 34 Le sort du bail en cas de procédure d'insolvabilité du locataire
- 36 Le financement, véritable clé de la reprise
- 37 Logement social, logement abordable : deux facettes d'une crise
- 39 L'Union européenne s'attaque à la crise du logement
- 40 La crise du logement scrutée de près
- 42 Le *coliving*, réponse encore sous-exploitée aux défis d'attractivité du Luxembourg ?
- 44 Le prix des maisons s'envole de 17 % en Luxembourg belge
- 46 Habitat : nouveaux imaginaires, nouvelles façons de voir le monde

Bon à savoir

- 48 Le DPO, un acteur clé de la conformité : entre exigences légales et enjeux stratégiques
- 50 La retenue du salaire doit-elle toujours respecter le seuil des 10% ?

À nos frontières

- 51 Suppression des provinces wallonnes : cette fois c'est la bonne ?

De la Hollande à l'Italie

- 52 Variations sur *Les Métamorphoses* d'Ovide au Rijksmuseum d'Amsterdam

Auto

- 54 Renault 4 E-Tech electric : quand l'icône s'inscrit dans l'ère électrique

Étapes gourmandes

- 57 Chez Madame Jeanette, du soleil tout au long de l'année

58 Beauty case

60 Livres

62 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef /

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Isabelle Couset, Marie François,
Sébastien Lambotte, Michel Nivoix

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro :

lesfrontaliers.lu, Marc Hostert, INFPC, Michel-Édouard Ruben, Kristell Leduc, Nathalie Lorentz, Eugenio Peluso, Antoine Paccoud, M^e Aurélien Latouche, Valérie Flaus, Martine Borderies, CNPD, M^e Céline Lelièvre et Danièle Henky

Mise en page / Sylvie Marcotte, Magali Roesler / Imprimerie Schlimé

Impression / Imprimerie Schlimé

Parution bimestrielle

Abonnements

1 an – 6 numéros : 46 EUR
2 ans – 12 numéros : 82 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.

LUXORR

© 2026 – Media & Advertising S.à r.l.
– Toute reproduction est interdite.

Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) – www.luxorr.lu.

ARTISANAT : 2026, UNE ANNÉE CHARNIÈRE

À l'occasion du traditionnel Pot des Présidents, organisé le 8 janvier dernier, la **Chambre des Métiers** et la **Fédération des Artisans** ont adressé un message clair : l'artisanat et les PME entrent dans une année charnière, qui appelle des choix cohérents, compréhensibles et responsables.

S'exprimant dans une perspective assumée de chef d'entreprise, Tom Oberweis, président de la Chambre des Métiers, a dressé un constat lucide des réalités vécues par les PME artisanales : « *Dans un contexte caractérisé par une volatilité économique, la pression réglementaire et la hausse des coûts, la capacité des entreprises à investir, à former leur personnel et à se projeter à moyen terme est de plus en plus mise à l'épreuve.* »

Reconnaissant les avancées réalisées depuis le début de la législature, notamment en matière de formation, le président a également mis en avant certaines mesures de soutien à l'investissement des PME. Ces avancées sont à considérer comme des signaux positifs, néanmoins elles ne sauraient masquer les défis persistants en matière de compétitivité et de simplification administrative.

La problématique du logement est aujourd'hui un enjeu économique et social majeur, car, lorsqu'un nombre significatif de jeunes, de salariés et d'apprentis sont dans l'incapacité de trouver un logement à des conditions soutenables, l'attractivité économique du pays est directement compromise. Dans ce contexte, il est impératif de mettre en oeuvre des réponses structurelles et durables. À cet effet, il ne convient pas de détourner le salaire social minimum de sa finalité pour compenser des défaillances structurelles des politiques du logement.

Les entreprises artisanales et les PME demandent une réduction de la bureaucratie, des règles plus simples, plus accessibles et proportionnées, leur permettant de planifier, d'investir et d'embaucher sur le long terme. Face aux évolutions profondes de l'économie et du monde du travail, l'organisation économique et sociale du pays doit être adaptée.

Malgré un contexte exigeant, l'artisanat continue d'assumer pleinement son rôle économique et social. Représentant près de 20 % de l'emploi et des entreprises au Luxembourg, le secteur constitue un socle essentiel de l'économie nationale et de la cohésion territoriale.

Dans les ateliers et sur les chantiers, les entreprises artisanales poursuivent leurs efforts pour former les jeunes, investir et maintenir l'emploi local.

Le président de la Chambre des Métiers a rappelé que cette capacité de résistance, d'adaptation et d'engagement appelle en retour un cadre fondé sur la confiance, la stabilité et une coopération constructive entre partenaires économiques et pouvoirs publics.

www.cdm.lu

1.187 FAILLITES ET 149 LIQUIDATIONS EN 2025

Au cours de l'année 2025, **1.187 faillites** ont été prononcées, soit une **hausse de 2,4 %** par rapport à 2024 (1.159 faillites). Le nombre de faillites des entreprises comportant au moins un emploi salarié est demeuré stable par rapport à l'année précédente (563 faillites), alors que celui des entreprises ayant employé plus de 10 salariés est en baisse de 20 %.

En ce qui concerne les différentes branches d'activités (hors sociétés de type holding et fonds de placement), on peut relever des évolutions contrastées. Alors que le nombre de faillites est en baisse dans le secteur de la construction (- 32 jugements, - 16 %), il est en hausse dans le commerce (+ 25 jugements, + 15 %), dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 12 jugements, + 12 %) ou encore dans le secteur de l'Horeca (+ 9 jugements, + 8 %).

Les pertes potentielles de postes d'emploi salariés⁽¹⁾ engendrées par les faillites en 2025 sont en baisse de 3,5 % par rapport à 2024. Il s'agit certes de données encore provisoires, mais elles indiquent que la situation semble se stabiliser en 2025. Les branches les plus touchées par la disparition de postes d'emplois salariés en 2025 sont la construction (973 pertes, - 22 %), les activités de services administratifs et de soutien (547 pertes, + 140 %), le secteur de l'Horeca (501 pertes, - 8 %) et le commerce (397 pertes, - 13 %).

Les tribunaux luxembourgeois ont prononcé la **liquidation de 149 sociétés** en 2025, soit une hausse de 45 % par rapport à 2024 (103). La baisse sensible des liquidations à partir de 2023 est de nature structurelle, avec l'entrée en vigueur de la loi du 28 octobre 2022 portant création de la procédure de dissolution administrative sans liquidation, ayant pour objectif la simplification procédurale pour les socié-

tés sans avoirs et sans salariés (« coquilles vides »). Comme par le passé, le plus grand nombre de sociétés liquidées en 2025 sont des sociétés de type holding et fonds de placement (38 %).

Selon le dernier décompte du ministère de la Justice/STATEC, 369 entreprises ont été déclarées en faillite et 20 ont été liquidées au cours du 4^e trimestre 2025.

Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 12 janvier 2026 pour les données les plus récentes. Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » et « réouvertures », déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Les chiffres sont provisoires.

⁽¹⁾ On parle de pertes potentielles de postes d'emploi salariés, car on ne dispose pas d'informations permettant de dire si l'emploi d'une société en faillite a été repris en total ou en partie par une autre société. En outre, le nombre inclut les postes d'emploi à temps partiel.

Source : STATEC, Statnews n° 4, 1.187 faillites et 149 liquidations en 2025, Pierre Bley, 15 janvier 2026.

<https://statistiques.public.lu>

WORK IN LUXEMBOURG ET TALENT DESK 2 OUTILS POUR RENFORCER L'ATTRACTION DE TALENTS

Le 28 janvier dernier, **Lex Delles**, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, et **Marc Spautz**, ministre du Travail, ont présenté le nouveau portail national www.workinluxembourg.com ainsi que le **Talent Desk**, 2 outils-clés pour renforcer l'attractivité du Luxembourg face à la concurrence internationale des talents.

Développées en collaboration avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et Luxinnovation, ces 2 initiatives s'inscrivent dans la stratégie gouvernementale visant à attirer, retenir et développer les compétences essentielles à la compétitivité et à l'innovation de l'économie luxembourgeoise.

Afin de promouvoir le Luxembourg comme lieu de travail attractif à l'échelle internationale, les membres du Haut Comité pour l'attraction, la rétention et le développement de talents ont décidé de fédé-

rer leurs actions sous une marque commune : **Work in Luxembourg** qui, sous l'égide « *Your future starts here* » (« *Votre avenir commence ici* »), vise à positionner le Luxembourg comme une référence internationale pour les talents souhaitant s'y installer, y travailler et y construire un projet de vie durable. Elle met en avant les atouts du pays et garantit une communication cohérente et coordonnée, tant envers les talents que les entreprises.

Développé par Luxinnovation à la demande du ministère de l'Économie, le portail www.workinluxembourg.com est structuré autour de 3 grandes rubriques : **Work here** (consacrée aux conditions de travail, aux carrières et aux secteurs-clés de l'économie) ; **Live here** (dédiée à la vie au Luxembourg, à la famille, à l'éducation, à la santé et aux loisirs) ; et **Get started** (informations pratiques sur l'immigration, la recherche d'emploi et l'installation). Un *relocation guide* est également mis à disposition des talents internationaux tandis que les entreprises luxembourgeoises peuvent y trouver un *Employer Toolkit*, rassemblant de nombreuses informations pratiques pour les accompagner dans leurs démarches de recrutement à l'international.

Le portail est directement relié à la plateforme de recrutement international de l'ADEM, qui met en avant les offres d'emploi dans les métiers très en pénurie.

Conçu comme un outil évolutif, le portail, actuellement en anglais, sera traduit, dans une deuxième phase, dans d'autres langues et son contenu sera régulièrement développé sur base des retours des utilisateurs et des besoins identifiés sur le terrain.

Complémentaire au portail, le **Talent Desk physique, implanté à la House of Entrepreneurship**, a pour objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les talents dans leurs démarches d'installation et d'intégration au Luxembourg, en les dirigeant, le cas échéant, vers les institutions compétentes. Il vise également à soutenir les entreprises en leur permettant de se concentrer sur leurs activités de recrutement à l'international, tout en s'appuyant sur des outils et services communs pour promouvoir le Luxembourg comme destination professionnelle. Parmi ses premiers projets figure notamment la mise en place, en collaboration avec le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, et la House of Training, d'un *Spouse Programme* pour faciliter l'intégration professionnelle et sociale des conjoints de talents internationaux.

Source : Communiqué de presse *Lex Delles* et *Marc Spautz* ont présenté le nouveau portail

Work in Luxembourg et le *Talent Desk* pour l'attraction de talents, ministère de l'Économie, ministère du Travail et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), 28 janvier 2026.

FORMATION PROFESSIONNELLE REVALORISATION DES INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE ET PRIME POUR LES FORMATEURS

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle, les **indemnités d'apprentissage des apprentis sont revalorisées** et une **nouvelle prime** est introduite afin de valoriser l'engagement des salariés chargés de l'encadrement des apprentis au sein de l'**entreprise formatrice**.

À l'avenir, l'indemnité minimale de base sera calculée sur la base d'un pourcentage du salaire social minimum. Ainsi, pour un apprentissage menant au **Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) ou une formation transfrontalière d'une durée régulière de 2 ans**, l'indemnité minimale sera, pour la 1^{ère} année de formation au moins 45 % du salaire social minimum non qualifié ; et pour la 2^e année de formation au moins 60 % du salaire social minimum non qualifié.

Pour un apprentissage menant au Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) ou pour une formation organisée en apprentissage transfrontalier d'une durée régulière de 3 ans, l'indemnité minimale sera, pour la 1^{ère} année de formation au moins 45 % du salaire social minimum non qualifié ; pour la 2^e année de formation au moins 50 % du salaire social minimum non qualifié ; et pour la 3^e année de formation au moins 60 % du salaire social minimum non qualifié.

Pour un apprentissage menant au **Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) ou au Diplôme de Technicien (DT)**, l'indemnité ne progressera pas par année, mais en fonction de la réussite du projet intégré intermédiaire, qui se situe en principe à mi-parcours de la formation. Avant la réussite du projet intégré intermédiaire, l'indemnité s'élèvera à au moins 45 % du salaire social minimum non qualifié. À partir du mois suivant la réussite du projet intégré intermédiaire, elle s'élèvera à au moins 60 % du salaire social minimum non qualifié.

De manière concrète, cela signifie que, par exemple, un apprenti en 1^{ère} année d'une formation menant au CCP assistant fleuriste percevra 45 % du salaire social minimum pour salariés non qualifiés, soit 1.216,68 EUR par mois au lieu de 672,40 EUR. Un apprenti en formation de DAP peintre-décorateur passera de

1.237,25 EUR (après réussite du projet intégré intermédiaire) à 1.622,24 EUR.

Les formations dont les indemnités dépassent actuellement déjà les seuils nouvellement introduits, ne connaîtront pas d'adaptation. Il s'agit, par exemple, de la formation menant au DAP instructeur de conduite automobile, qui présente des conditions d'accès spécifiques.

Afin d'éviter toute charge supplémentaire pour les employeurs, l'État prendra en charge la différence entre les montants révisés dans le cadre de la réforme et les indemnités actuellement applicables.

Une prime annuelle de 750 EUR par contrat d'apprentissage est introduite pour les personnes assurant l'encadrement des apprentis au sein de l'entreprise ou de l'administration formatrice. L'organisme de formation désignera le ou les membres du personnel bénéficiaires de cette prime, qui pourra être fractionnée en fonction de la répartition des tâches d'encadrement.

Cette mesure s'inscrit dans la 2^e phase de la campagne *Shape Your Future*, qui se concentre plus particulièrement sur les entreprises. Après avoir incité les jeunes à suivre une formation professionnelle lors du lancement de la campagne, l'objectif est désormais de sensibiliser davantage d'entreprises à devenir des entreprises formatrices ou d'offrir plus de places de formation.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, communiqué de presse *Formation professionnelle : hausse des indemnités d'apprentissage et une prime pour les formateurs*, 9 février 2026.

<https://menej.gouvernement.lu>

WORKMONITOR DE RANDSTAD LES EMPLOYEURS PRÉVOIENT UNE CROISSANCE, MAIS LES TALENTS SONT SCEPTIQUES

La dernière étude **Workmonitor** de **Randstad** révèle un fossé de confiance flagrant sur le marché du travail mondial : alors que 95 % des employeurs prévoient une croissance de leur activité cette année, seuls 51 % des talents partagent cet optimisme, signalant une main-d'œuvre sous une pression immense dans un contexte de volatilité mondiale. Le **Luxembourg** se distingue par une plus grande sérénité : 65 % des talents luxembourgeois sont optimistes quant aux perspectives de leur organisation.

Tandis que les employeurs se préparent à un déploiement massif de l'IA, un travailleur sur cinq (21 %) estime que

ses tâches ne sont pas concernées par les gains d'efficacité de l'IA, et près de la moitié (47 %) craint que l'IA ne profite davantage à l'entreprise qu'à eux-mêmes. Ce sentiment est légèrement plus marqué au Luxembourg (52 %). Ces points de vue contrastent fortement avec les plans des employeurs : en 2025, les offres d'emploi exigeant des compétences d'**agent IA** ont explosé de **1.587 %** et la demande de formateurs IA a bondi de **247 %**, confirmant un avenir où l'humain enseigne à la machine. Le *prompt engineering* devient universel : la demande pour cette compétence-clé a grimpé de 403 % dans toutes les fonctions. 65 % des talents reconnaissent la nécessité de monter en compétence et 52 % cherchent activement à se former de manière autonome.

Concernant leur carrière, les talents s'adaptent et diversifient leurs risques en façonnant des « carrières portfolios » ou en renonçant à la progression hiérarchique. Face au coût de la vie, **44 % des talents au Luxembourg ont pris ou cherchent un second emploi**, dépassant la moyenne mondiale de 40 %. Seuls 41 % des talents souhaitent encore suivre un parcours traditionnel. Les employeurs partagent cet avis : 72 % estiment que l'évolution de carrière linéaire est dépassée. Les travailleurs adaptent également leur volume de travail : 40 % ont pris un second emploi et 36 % prévoient d'augmenter leurs heures actuelles face au coût de la vie. 38 % souhaitent exercer différents types de métiers au cours de leur carrière.

Les priorités évoluent : si le salaire reste le 1^{er} facteur d'attraction (81 %), l'équilibre vie professionnelle-vie privée est ce qui retient les talents (46 % le citent comme facteur de rétention clé, contre 23 % pour le salaire). Au **Luxembourg, l'équilibre vie professionnelle-vie privée reste le pilier de la rétention** ; c'est le facteur-clé pour rester en poste (47 %), devant le salaire (24 %) et la sécurité de l'emploi (22 %). Les talents luxembourgeois sont également **intraitables sur la flexibilité** puisque 61 % refuseraient un emploi sans flexibilité de lieu et 57 % sans flexibilité d'horaires (contre 43 % mondialement).

La confiance envers la direction a chuté de 77 % à 72 % (tombant à 67 % chez la Gen Z). Les talents se tournent vers leurs interlocuteurs de proximité : 60 % comptent sur leur manager pour être rassurés face à l'incertitude. Les relations manager-employé se sont renforcées : 72 % affirment avoir une relation solide avec leur supérieur, contre 64 % en 2024. **Au Luxembourg**, le lien social en entreprise est nettement plus robuste qu'ail-

leurs. **83 % des talents affirment avoir une relation solide avec leur manager** et 83 % estiment que leur manager a leurs intérêts à cœur (71 % au niveau mondial). De même, la **confiance entre collègues atteint 88 %** au Luxembourg, contre 76 % globalement. La collaboration intergénérationnelle est également un atout majeur : 78 % des talents disent apprendre des compétences relationnelles (*soft skills*) de leurs collègues plus âgés, tandis que 72 % apprennent les compétences technologiques et l'IA auprès de la Gen Z et des Millennials.

www.randstad.lu

GRUPE BANCAIRE LOMBARD ODIER UN NOUVEAU SIÈGE À LA CLOCHE D'OR EN 2027



L'immeuble Terraces se situe à l'angle du boulevard Kockelscheuer et de la rue Mercator dans le quartier de la Cloche d'Or.

Grossfeld, joint-venture entre Promobe et Nextensa, a annoncé l'arrivée du groupe bancaire **Lombard Odier** au sein de l'**immeuble Terraces** – situé à l'angle du boulevard Kockelscheuer et de la rue Mercator – qui sera livré en avril 2027. Le déménagement des entités Clientèle Privée, Asset Management et Technologies & Operations est prévu pour **fin 2027**.

Ce nouvel édifice s'intégrera parfaitement au cœur d'un écosystème urbain d'exception mêlant résidences de standing, commerces, infrastructures médicales et espaces verts. Avec Lombard Odier, la Cloche d'Or confirme son statut de nouvelle place financière incontournable, renforçant ainsi le Central Business District (CBD) de Luxembourg.

Le Groupe Lombard Odier, gestionnaire mondial de fortune et d'actifs, est présent au Grand-Duché depuis 2010. À la recherche d'un nouveau bâtiment pour accompagner son développement à long terme, Lombard Odier a fait le choix de s'installer dans le quartier de la Cloche d'Or, dans un bâtiment à taille humaine et où il sera le seul occupant de l'immeuble.

Conçu par l'architecte Moreno, l'immeuble Terraces se distingue par une architecture reposant sur une structure composée d'une série de terrasses paysagées en saillie. Le bâtiment propose des bureaux sur 6 niveaux, complétés par

des locaux techniques en toiture. D'une surface totale de 4.900 m², il est certifié BREEAM Outstanding et WELL Core « Gold ». Il dispose d'un niveau de sous-sol unique comprenant 28 places de stationnement, des espaces de stationnement pour vélos avec vestiaires, des locaux d'archives ainsi que des locaux techniques.

VERONA DEVELOPMENT DÉMARRAGE DU CHANTIER DE BOTANICA À LA CLOCHE D'OR



Photo-Visual by Panoptikon

Verona Development a annoncé le démarrage du chantier de **Botanica** à la **Cloche d'Or** et son entrée dans une nouvelle phase de développement.

Le maître d'ouvrage, Verona Development, a confié à **LuxRED** une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et de coordination commerciale du projet, avec pour objectif d'assurer le pilotage opérationnel du développement, de structurer son exécution et d'orchestrer sa montée en puissance commerciale. LuxRED est une société luxembourgeoise spécialisée dans le développement de projets immobiliers résidentiels, bureau et mixtes sur le territoire du Luxembourg. La société développe et accompagne des projets immobiliers à forte valeur ajoutée pour son propre compte et pour le compte d'investisseurs, promoteurs et utilisateurs.

Botanica a été pensé comme un développement tertiaire de nouvelle génération et se distingue par la qualité de son implantation, l'ampleur de ses espaces paysagers et la diversité de ses usages, articulant bureaux, hôtellerie, services et commerces répartis dans 9 immeubles pour un total de **60.000 m²** autour d'un parc central de 2,1 hectares. La 1^{ère} phase de Botanica est pré-louée à concurrence de 20 %.

www.luxred.lu

CERTIFICAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE : UNE VERSION ÉLECTRONIQUE EST DÉSORMAIS VALABLE

Depuis le 1^{er} janvier, le **certificat d'assurance automobile** – communément

appelé carte verte ou carte blanche – peut être présenté en version électronique lors des contrôles routiers au Luxembourg.

Jusqu'à présent, seule la version papier délivrée par l'assureur faisait foi lors d'un contrôle. L'introduction d'une base de données nationale gérée par les services de l'État et regroupant les informations relatives à tous les véhicules immatriculés au Luxembourg devant être couverts par une assurance de responsabilité civile automobile a permis de faire évoluer les pratiques. Alimentée par les assureurs, cette base de données indique notamment le statut d'assurance de chaque véhicule et a déjà permis la digitalisation de plusieurs services publics, dont certaines démarches d'immatriculation.

Lors d'un contrôle, les autorités disposent désormais de deux sources d'information complémentaires : la consultation en temps réel de la base de données sur base du numéro de châssis ou de la plaque d'immatriculation, et la présentation par l'automobiliste de sa carte verte.

Par ailleurs, afin de lutter contre la non-assurance, la police réalise régulièrement des vérifications aléatoires sur la base des plaques des véhicules, sans devoir nécessairement procéder à un contrôle physique du conducteur.

La présentation de la carte verte sur un support électronique lisible étant désormais valable, il n'est plus obligatoire de conserver une version papier dans son véhicule. La carte verte papier reste néanmoins valable, et chaque automobiliste peut choisir le format qu'il souhaite utiliser. Cette possibilité est ouverte tant aux automobilistes luxembourgeois qu'aux conducteurs étrangers circulant au Luxembourg, pour autant que leur véhicule soit immatriculé dans un pays membre du système carte verte.

www.aca.lu

CAR AVENUE LEASE UNE OFFRE CONJOINTE DE CAR AVENUE ET LEASYS



De g. à dr. : **Thierry Lonciano** (Chief Operating Officer, CAR Avenue) et **Joel Fernandes** (Managing Director, Leasys Luxembourg).

CAR Avenue a choisi de s'associer à **Leasys** pour lancer une offre de leasing nouvelle génération destinée aux clients professionnels et particuliers du pays : **CAR Avenue**

LEASE. Celle-ci propose une large gamme de véhicules, des voitures particulières aux utilitaires ; des solutions de financement flexibles, complètes et sur mesure, conçues pour répondre aux besoins des professionnels comme des particuliers allant du leasing opérationnel tous services compris au *renting* financier avec option d'achat pour les professionnels ; et une expérience client de proximité couvrant l'entièreté du territoire luxembourgeois avec les 6 concessions automobiles de **CAR Avenue**.

CAR Avenue assure la commercialisation, le suivi et la relation client, tandis que **Leasys** se charge des activités financières et opérationnelles.

www.caravenue.com

www.leasys.lu

ARVAL ET MERCEDES-BENZ GROUP NÉGOCIATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION D'ATHLON

En décembre dernier, **Arval**, entreprise du Groupe BNP Paribas, est entrée en **négoiations exclusives** avec **Mercedes-Benz Group** en vue d'**acquérir 100 % d'Athlon**, représentant une flotte multimarque de plus de 400.000 véhicules dont 56.000 en gestion dans 10 pays européens.

Avec une flotte actuelle de 1,9 million de véhicules et une croissance annuelle moyenne de plus de 100.000 unités au cours des 3 dernières années, Arval, associée à Athlon, atteindrait un parc combiné proche de 2,3 millions de véhicules, créant ainsi le coleader européen de la location longue durée de véhicules. Cette acquisition potentielle permettrait à Arval de poursuivre 2 objectifs stratégiques : consolider sa position concurrentielle aux Pays-Bas, en France et en Allemagne, où les portefeuilles des clients d'Arval et d'Athlon sont particulièrement complémentaires ainsi que sur les marchés du Royaume-Uni, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de la Belgique, du Luxembourg et de la Pologne qui bénéficieraient également de l'opération ; ainsi que de renforcer le partenariat actuel avec Mercedes-Benz Group afin de dynamiser mutuellement de nouvelles opportunités commerciales.

L'opération envisagée est soumise au processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées. La finalisation de l'acquisition est attendue courant 2026, dès lors que les autorisations des autorités compétentes auront été recueillies.

www.arval.com

<https://group.bnpparibas>

<https://group.mercedes-benz.com>

www.athlon.com

CEGECOM A LANCÉ MICROSOFT TEAMS OPERATOR CONNECT AU LUXEMBOURG



cegecom, l'opérateur télécom du groupe **artelis**, a lancé **Operator Connect pour Microsoft Teams**, devenant ainsi le 1^{er} opérateur local à proposer une solution certifiée par Microsoft avec des numéros de téléphone luxembourgeois.

Operator Connect est le fruit d'une collaboration stratégique entre 3 partenaires : Microsoft, cegecom et AudioCodes. Les principaux avantages de la solution reposent sur une activation rapide, une gestion simplifiée, une qualité d'appel garantie, une sécurité et une conformité de niveau opérateur, un SBC géré par cegecom, un support local multilingue et une capacité qui s'adapte à l'évolution des besoins métiers.

Avec l'adoption croissante de la téléphonie Teams, cegecom construit un écosystème pour les PME – conçu et développé au Luxembourg – afin d'offrir une approche tout-en-un proposant des services adaptés aux besoins des clients et facilitant une intégration fluide avec Microsoft.

<https://cegecom.lu>

<https://artelis.net>

TANGO ET PROXIMUS NXT ACTIVATION DU 692 POUR LES NUMÉROS MOBILES

Depuis son lancement en 1998, Tango utilise exclusivement la plage débutant par 691 pour ses services de téléphonie mobile. Après plus de 25 années d'exploitation, cette plage arrive progressivement à saturation.

Afin d'assurer la continuité de ses services, **Tango** et **Proximus NXT** ont activé une nouvelle plage de numéros mobiles commençant par **692**. Dans une première phase, celle-ci est réservée aux clients professionnels. Ce sont les Hôpitaux Robert Schuman qui ont été les premiers à en bénéficier.

www.proximusnxt.lu

EUROFIBER ACQUISITION DE LUXNETWORK



De g. à dr. : **Luc Lutot** (CEO et fondateur, LuxNetwork) et **Hans Witdouch** (CEO, Eurofiber Belgique).

LuxNetwork l'opérateur télécom B2B luxembourgeois, est passé dans le giron d'**Eurofiber**, fournisseur d'infrastructure numérique et fibre en open access. Cette opération renforce la position d'Eurofiber au Benelux et s'inscrit dans sa stratégie de croissance européenne à long terme. Elle confirme également le rôle du Luxembourg comme *hub* stratégique de connectivité au cœur de l'Europe. Eurofiber exploite un réseau fibre de 77.500 km aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Allemagne, qui s'étend en moyenne de 60 km par semaine. Le groupe opère également 11 datacenters et assure l'interconnexion entre la quasi-totalité des datacenters neutres vis-à-vis des opérateurs via la plateforme DCspine.

Fondé en 2012, LuxNetwork s'est imposé comme un acteur de référence pour les services de connectivité critiques des entreprises. Depuis le Luxembourg, la société exploite des liaisons fibre internationales à très haute capacité, reliant le pays aux principaux nœuds numériques européens, notamment Francfort, Paris et Amsterdam, ainsi que des services IP et Ethernet sur le marché local. Pour LuxNetwork, rejoindre Eurofiber s'inscrivait dans la continuité de son développement tout en préservant les fondamentaux de son modèle : « Rejoindre Eurofiber représente une étape logique dans l'évolution de LuxNetwork ces dernières années. Cela nous permet d'élargir notre expertise, de répondre à la demande croissante en connectivité à très haute capacité et de nous positionner parmi les acteurs majeurs de l'infrastructure fibre en Europe. C'est également une reconnaissance du travail accompli par notre équipe », a déclaré Luc Lutot, CEO et fondateur de LuxNetwork.

À l'issue de l'acquisition, LuxNetwork et son équipe sont pleinement intégrés à l'organisation belge d'Eurofiber.

www.eurofiber.com

GLOBAL HEALTH LUXEMBOURG NOUVEAU NOM DE FOYER GLOBAL HEALTH ET GLOBALITY HEALTH



Foyer Global Health et **Globality Health** ont annoncé, en février dernier, leur changement de nom pour adopter une identité unique : **Global Health**. Ce changement de nom marque un nouveau chapitre pour les deux assureurs santé internationaux.

En unissant leurs marques et leur expertise, Global Health vise à offrir une expérience de soins de santé plus personnalisée, centrée sur les besoins individuels et les parcours internationaux réels. Les deux sociétés sont depuis longtemps spécialisées dans l'assurance santé pour les expatriés, accompagnant les particuliers, les familles et les entreprises au-delà des frontières. Ce changement de marque reflète une ambition commune d'aller plus loin, en élargissant l'offre et en renforçant les capacités afin de rendre les soins de santé internationaux plus simples, plus accessibles et plus inclusifs.

<https://globalhealth.insurance>

FLIBCO INVESTISSEMENT MAJEUR DE SLG ET FLIX



SLG (anciennement Sales-Lentz Group) et **Flix** se sont associées pour continuer à développer **Flibco** au sein du groupe Flix. Flibco est la principale plateforme européenne de transport aéroportuaire, développée et détenue jusque-là par SLG.

Cette transaction marque la poursuite de l'expansion de Flix dans le segment des navettes aéroportuaires et renforce sa position dans le secteur du voyage en Europe, tout en permettant à Flibco d'accélérer sa croissance au sein du groupe Flix. SLG reste un important actionnaire minoritaire et partenaire stratégique. Flibco continue d'opérer depuis son siège social au Luxembourg sous la direction du CEO Tobias Stüber et la présidence du conseil d'administration de Jos Sales.

Les clients peuvent continuer à réserver leurs billets de navette aéroportuaire directement sur flibco.com. Les itinéraires Flibco sont également disponibles sur la plateforme Flix, permettant aux clients de combiner les navettes aéroportuaires avec l'offre de voyage plus large de Flix.



Face à **Lex Delles** (ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme), de g. à dr.: **Marc Sales** (SLG), **André Schwämmlein** (cofondateur et CEO, Flix) et **Jos Sales** (SLG).

Le 4 février dernier, **André Schwämmlein**, cofondateur et CEO de Flix, accompagné de **Jos Sales** et **Marc Sales** (SLG) ont été reçus par **Lex Delles**, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme. À cette occasion, SLG et Flix ont présenté au ministre les projets de Flibco, la plateforme européenne de référence dans le transport aéroportuaire, récemment renforcée par l'entrée de Flix à son capital. Le ministre s'est montré particulièrement intéressé par le développement de la mobilité aéroportuaire en Europe et impressionné par l'ampleur de l'activité déployée par Flix à l'échelle internationale.

Les échanges ont également porté sur les atouts du Luxembourg comme *hub* de mobilité européen ainsi que sur les infrastructures nécessaires pour accompagner la croissance du secteur. Les 2 groupes ont souligné l'absence d'une gare routière de taille importante au Luxembourg, identifiée comme un axe d'amélioration important pour accompagner le développement futur du transport par autocar.

<https://corporate.flix.com>
www.flibco.com

ETIHAD AIRWAYS 1^{ÈRE} COMPAGNIE DU MOYEN-ORIENT À DESSERVIR LUXEMBOURG



L'A321LR d'Etihad Airways.

Etihad Airways, compagnie nationale des Émirats arabes unis, a annoncé le lance-

ment de **vols sans escale entre Abu Dhabi et Luxembourg** à partir du **29 octobre 2026**. Elle est la 1^{ère} compagnie aérienne du Moyen-Orient à desservir le pays.

Les vols seront opérés **3 fois par semaine** à bord de l'A321LR ultramoderne d'Etihad qui dispose de la cabine trois classes, incluant des First Suites et des sièges Business Lie-Flat. Les sièges Economy de nouvelle génération offrent un espace généreux pour les jambes, des écrans tactiles 4K et un couplage Bluetooth ; le tout complété par une connexion Wi-Fi haut débit dans tout l'avion.

Les clients bénéficieront ainsi d'un accès au vaste réseau mondial d'Etihad, avec des correspondances fluides via l'aéroport ultramoderne Zayed International Airport d'Abu Dhabi vers un large éventail de pays, notamment des destinations populaires en Thaïlande, à Singapour, en Corée du Sud, au Japon, en Indonésie et en Inde. De même, les clients au départ d'Abu Dhabi et de l'ensemble du réseau d'Etihad pourront découvrir le Luxembourg et l'Europe.

Luxembourg est le dernier ajout au réseau européen de la compagnie en pleine croissance.

Les vols sont en vente dès maintenant.

www.etihad.com
www.lux-airport.lu

PWC LUXEMBOURG EN CROISSANCE DE 5 %



François Mousel, Managing Partner, PwC Luxembourg.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, **PwC Luxembourg** annonce une **croissance** de son activité globale de **5 %** et un **chiffre d'affaires total** de **765,5 millions EUR**.

Parallèlement, la firme a amélioré son modèle opérationnel et a investi dans des capacités technologiques et d'innovation avancées, tout particulièrement dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA).

François Mousel, le Managing Partner de PwC Luxembourg, a déclaré : « *Sur l'ensemble de nos lignes de services, qui ont connu des degrés variés de croissance, l'Assurance s'est très bien comportée, grâce aux services d'audit et aux services d'assurance élargis (Broader Assurance Services), sans compter des missions importantes dans le domaine de l'ESG et de la durabilité. Notre ligne de services Conseil a fait preuve de résilience en menant à bien de nombreux projets dans les secteurs de la technologie, de l'IA et de l'industrie, et notre désignation en tant que partenaire national de Microsoft de l'année 2025 constitue l'un des moments forts de la période. Le chiffre d'affaires de notre ligne de services Expertise Juridique et Fiscale a été stimulé par les nouvelles mesures de soutien au secteur financier luxembourgeois et par un investissement continu dans des solutions de services partagés innovantes et s'appuyant sur la tech. En 2024, nous avons déclaré que l'année 2025 s'annonçait plus complexe et la tendance reste la même pour 2026. Toutefois, nous restons optimistes sur le long terme, tenant compte des investissements en temps et en argent que nous avons réalisés dans notre transformation, sous réserve toutefois que le Luxembourg puisse continuer à privilégier et à améliorer sa compétitivité.* »

PwC Luxembourg est le 1^{er} cabinet de services professionnels du pays, employant plus de **3.600 personnes originaires de 90 pays différents**.

PwC Luxembourg Annual Review 2025 :
<https://www.pwc.lu/en/about-us/pwc-luxembourg-annual-review-2025.html>

GOODYEAR 75 ANS D'ACTIVITÉ AU LUXEMBOURG



Photo-Goodyear Luxembourg

En janvier dernier, **Goodyear** a célébré les **75 ans de la production de son premier pneu au Luxembourg**.

C'est le 31 janvier 1951 que Goodyear a produit le tout premier pneu sur le sol luxembourgeois. À l'époque, l'usine employait 453 personnes qui se consacraient à la fabrication

de pneus pour voitures et camions. Quelques années plus tard, en 1957, Goodyear a lancé ses premières activités de recherche et développement (R&D) dans le pays. Ces premiers efforts ont jeté les bases de ce qui allait devenir l'actuel Goodyear Innovation Center Luxembourg (GIC*L), avec la même mission : développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies liés aux pneus.

Aujourd'hui, Goodyear Luxembourg est la plus grande usine de pneus poids lourds du groupe et l'un de ses sites industriels les plus importants dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique). Elle produit une gamme variée de pneus poids lourds ainsi que des pneus pour une grande variété d'applications de génie civil.

Avec environ 3.500 employés représentant plus de 80 nationalités, Goodyear Luxembourg est aujourd'hui un pôle d'activité majeur et l'un des plus grands employeurs privés du pays.

Dans le monde, Goodyear emploie près de 64.000 personnes et fabrique des pneumatiques dans 51 usines réparties dans 19 pays. Ses 2 centres d'innovation, à Akron (Ohio, États-Unis) au siège de la société, et à Colmar-Berg au Luxembourg, conçoivent et développent des produits et services à la pointe de l'innovation, qui sont pour la plupart devenus des standards en matière de technologie et de performance.

www.goodyear.com/corporate

BANQUE RAIFFEISEN 100 ANS



De g. à dr. : **Laurent Zahles** (président comité de direction, Banque Raiffeisen), **Luc Frieden** (Premier ministre), **S.A.R. le Grand-Duc Guillaume** et **Guy Hoffmann** (président conseil d'administration, Banque Raiffeisen).

Le 12 février dernier, **Banque Raiffeisen** a célébré son **centenaire** à la Rockhal en présence de nombreuses personnalités.

Banque Raiffeisen est née il y a 100 ans d'un besoin très concret : permettre aux populations rurales, largement exclues du système bancaire de l'époque, d'accéder

aux services financiers, de s'entraider et de se développer durablement. Inspirée par le mouvement coopératif initié par Friedrich Wilhelm Raiffeisen, la Banque place l'humain au coeur de son modèle. Trois principes fondateurs guident son action depuis un siècle : solidarité, responsabilité et proximité. Ces valeurs, toujours bien vivantes aujourd'hui, permettent à Banque Raiffeisen de prendre des décisions localement, de construire des relations durables et de mériter la confiance de ses clients.

En un siècle, la société luxembourgeoise a profondément évolué sur les plans économique, sociétal et technologique. Pour accompagner son développement, Banque Raiffeisen a construit un écosystème de partenariats fondé sur la complémentarité et l'expertise, avec notamment Foyer, Vontobel, POST Luxembourg et Wüstenrot, mais aussi avec Fondation Hëllef fir d'Natur et, plus récemment, Rockhal.

Si ce 12 février 2026 marquait officiellement ses 100 ans, Banque Raiffeisen y voit avant tout un nouveau départ. Fidèle à ses valeurs, elle souhaite se différencier encore davantage en renforçant l'expérience client, en la rendant plus simple, plus fluide et plus personnalisée. **Plus de 10 millions EUR seront investis dans les prochaines années** pour moderniser et digitaliser l'activité crédits, coeur du métier de la Banque, avec pour objectif d'améliorer significativement le parcours client et le *time-to-offer*, tout en restant au plus haut niveau des standards du marché. C'est dans cette dynamique que Banque Raiffeisen a dévoilé sa **nouvelle signature : All about you**. Après 100 ans, la promesse reste la même, c'est la manière de la tenir qui évolue.

www.raiffeisen.lu

SUSTAINABILITY AWARDS LES CANDIDATURES SONT OUVERTES JUSQU'AU 11 JUIN

Organisés par **IMS Luxembourg**, les **Sustainability Awards** visent à mettre en lumière des initiatives concrètes, innovantes et à fort impact, contribuant à une société plus durable. Ils encouragent le partage de bonnes pratiques, favorisent l'apprentissage collectif et accompagnent les organisations dans leur transition vers des modèles plus responsables sur les plans environnemental, social et économique.

Les Sustainability Awards mettent à l'honneur et récompensent les meilleures

pratiques nationales de développement durable mises en place au sein d'organisations au Luxembourg, dans **4 catégories : People, Planet, Prosperity et Sustainability Team**.

Les candidatures sont ouvertes à toute organisation active au Luxembourg, quels que soient sa taille, son secteur d'activité ou son statut juridique. Les pratiques présentées doivent avoir été mises en œuvre et démontrer des résultats tangibles. Les organisations intéressées peuvent demander leur dossier de candidature à awards@imslux.lu et le déposer à la même adresse jusqu'au **11 juin 2026 minuit**.

www.imslux.lu

DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE NATUR&EMWELT A.S.B.L. ET LE MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DEMANDENT AU GOUVERNEMENT D'AGIR RAPIDEMENT

À mi-parcours de la **loi européenne sur la restauration de la nature**, des ONG de toute l'Europe ont examiné et évalué la mise en œuvre de la **Nature Restoration Law** dans leur pays. C'est également le cas de pour le Luxembourg.

L'**analyse** de l'état d'avancement des travaux sur le plan national de restauration (National Restoration Plan, NRP) luxembourgeois **est décevante** : en raison de retards et d'un manque de mise en œuvre, le Luxembourg risque de perdre un temps précieux pour la restauration urgente des écosystèmes endommagés.

Deux tiers des habitats naturels du pays sont dans un état de conservation défavorable ou mauvais, les zones humides et les prairies riches en espèces étant particulièrement touchées. Malgré les stratégies déployées et l'engagement de nombreux acteurs en faveur de la protection de la nature, la perte de biodiversité se poursuit. Les principales causes en sont l'agriculture intensive, la perte d'habitats due à l'imperméabilisation des sols et à l'urbanisation, ainsi que la pollution de l'environnement, notamment par les apports d'azote et l'utilisation de pesticides.

Dans le cadre de la loi sur la restauration, les États membres de l'UE sont tenus de présenter des plans nationaux de renaturation sous forme de projet avant le 1^{er} septembre 2026 pour être finalisés avant le 1^{er} septembre 2027. Le calendrier est donc très serré, car il comprend la définition des habitats à restaurer en priorité, les mesures de protection, les sources de

financement et les processus de mise en œuvre (gouvernance).

Le ministère de l'Environnement a annoncé son intention de maintenir les objectifs ambitieux du 3^e Plan national concernant la protection de la nature (PNPN3) dans les plans nationaux de restauration. Cependant, **aucun projet n'a encore été présenté**.

L'évaluation européenne réalisée par la coalition #RestoreNature montre que, si la mise en œuvre de la loi européenne sur la renaturation a commencé dans de nombreux États membres, les progrès restent globalement insuffisants.

natur&emwelt a.s.b.l. et le **Mouvement écologique demandent donc au gouvernement luxembourgeois** de présenter le **1^{er} projet du plan national de restauration dans les meilleurs délais** ; de garantir une phase de participation transparente, scientifiquement fondée et suffisamment longue ; de conserver intégralement les objectifs ambitieux du PNPN3 dans le PNR ; de mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour sa mise en œuvre ; et de protéger de manière cohérente les normes existantes en matière de protection de l'environnement et de la nature.

<https://www.restorenature.eu/en/our-work-past-actions/towards-restoring-nature-in-europe>

LE LUXEMBOURG SANCTIONNÉ PAR L'UE POUR PROTECTION INSUFFISANTE DES RESSOURCES EN EAU

Fin janvier, la **Commission européenne a engagé une procédure d'infraction contre le Luxembourg** pour **non-respect de dispositions essentielles de la directive-cadre européenne sur l'eau**. Concrètement, la Commission reproche au pays de ne pas contrôler régulièrement de nombreux permis de prélèvement d'eau souterraine et de surface, dont certains sont même valables à vie. Le pays enfreint ainsi le droit européen de l'environnement et compromet la protection durable de ses ressources en eau.

Dans son communiqué de presse, **natur&emwelt** dit suivre avec attention le processus d'adaptation à la directive-cadre sur l'eau et demandera un examen complet de tous les droits existants en matière d'eau, à la lumière de la crise climatique, de la pénurie d'eau et de la protection des eaux.

La qualité de l'eau au Luxembourg reste préoccupante. **Aucune eau de surface**

n'est actuellement en bon état écologique. La situation est également **critique pour les eaux souterraines** : si leur état quantitatif est jugé « bon », seules 21 % des masses d'eau souterraines présentent une bonne qualité chimique. Si des progrès ont été réalisés ces dernières années, notamment grâce à la création de zones protégées couvrant 72,3 % des sources d'eau potable et à des investissements importants dans le traitement des eaux usées, le pays accuse un retard considérable dans des domaines-clés tels que la restauration écologique des cours d'eau et l'adaptation au changement climatique : seules 2 % environ des mesures prévues ont été mises en œuvre à ce jour. Dans le secteur agricole également, les efforts de protection des eaux sont insuffisants, alors que la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires reste élevée.

Procédures d'infraction du mois de janvier : principales décisions concernant le Luxembourg : https://luxembourg.representation.ec.europa.eu/actualites-et-evenements/actualites/procedures-dinfraction-du-mois-de-janvier-principales-decisions-concernant-le-luxembourg-2026-01-30_fr

www.naturemweltasbl.lu

TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'UE RISQUE D'ÊTRE À COURT DE MATIÈRES PREMIÈRES



L'UE éprouve des **difficultés** à garantir l'**approvisionnement** en **matières premières** dont elle a besoin pour atteindre ses **objectifs énergétiques et climatiques**, telle est la conclusion des auditeurs du **rapport spécial 04/26 intitulé *Matières premières critiques pour la transition énergétique – Une politique d'une solidité relative*** de la **Cour des comptes européenne**, qui note également que l'action des 27 en matière de diversification des importations ne donne pas de résultats tangibles, que des obstacles entravent la production intérieure et que le recyclage reste embryonnaire. Ainsi, de nombreux projets soutenus par l'UE ne réussiront probablement pas à temps, déclarent les auditeurs.

La transition de l'UE vers les énergies renouvelables dépend fortement d'équipements techniques tels que les batteries, les éoliennes et les panneaux solaires, qui tous nécessitent des matières premières critiques telles que le lithium, le nickel, le cobalt, le cuivre et les terres rares. La plupart de ces matériaux sont actuellement concentrés dans une poignée de pays tiers (tels que la Chine, la Turquie ou le Chili), voire dans un seul. Pour remédier à cette faiblesse, l'UE a adopté en 2024 son règlement sur les Matières Premières Critiques (MPC) en vue de garantir sur le long terme la sécurité de l'approvisionnement de 26 minéraux jugés critiques pour la transition énergétique.

Il est possible de sécuriser l'approvisionnement en diversifiant les importations, en augmentant la production intérieure et en recourant au recyclage. Les auditeurs constatent que l'UE aura du mal à sécuriser, d'ici la fin de la décennie, l'approvisionnement en matières premières stratégiques dont elle a besoin.

Au cours des 5 dernières années, l'UE a, par exemple, signé 14 partenariats stratégiques sur les matières premières, dont 7 avec des pays ayant des scores de gouvernance médiocres. Entre 2020 et 2024, les importations en provenance de ces pays partenaires ont diminué pour la moitié environ des matières premières examinées. Certaines autres actions de l'UE sont au point mort (comme les négociations avec les États-Unis, qui ont été interrompues en 2024), tandis que d'autres doivent encore se concrétiser (comme l'accord UE-Mercosur avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, pays riches en matières premières critiques, qui n'a pas encore été ratifié par chaque État membre).

Le règlement sur les MPC prévoit également qu'à l'horizon 2030, au moins 25 % des matières premières stratégiques consommées dans l'UE devront provenir de sources recyclées. Mais les perspectives ne sont pas encourageantes, puisqu'à l'heure actuelle, 7 des 26 matériaux nécessaires à la transition énergétique présentent des taux de recyclage compris entre 1 % et 5 %, tandis que 10 autres ne sont pas recyclés du tout. En outre, la plupart des objectifs de recyclage de l'UE n'ont pas été établis pour les matières premières prises individuellement. En conséquence, ils n'incitent pas au recyclage de certaines d'entre elles, en particulier celles qui sont plus difficiles à extraire, comme les terres rares dans les moteurs électriques ou le palladium dans l'électronique. Ils n'encouragent pas non plus l'utilisation de matériaux recyclés. Les auditeurs soulignent que les recycleurs européens sont confrontés à des coûts de transformation élevés, à la disponibilité réduite des matériaux ainsi qu'à des obstacles technologiques et réglementaires qui freinent leur compétitivité.

L'UE vise également à stimuler l'extraction intérieure des matières premières stratégiques pour couvrir 10 % de sa consommation. Mais, en pratique, les activités d'exploration sont peu développées. Et même lorsque de nouveaux gisements sont découverts, il faut parfois jusqu'à 20 ans pour qu'un projet minier européen devienne opérationnel. Difficile dès lors d'imaginer de quelconques résultats concrets à l'horizon 2030. Quant aux capacités de transformation – qui sont censées pouvoir couvrir 40 % de la consommation de l'UE d'ici à 2030 –, elles sont quasiment à l'arrêt, notamment en raison des coûts élevés de l'énergie qui peuvent fortement réduire leur compétitivité.

L'UE risque donc de se trouver prise dans un cercle vicieux, avertissent les auditeurs. Le manque d'approvisionnement empêche le développement des projets de transformation, qui lui-même sape la motivation à sécuriser l'approvisionnement.

Le rapport spécial 04/2026 intitulé *Matières premières critiques pour la transition énergétique – Une politique d'une solidité relative* est disponible sur <https://www.eca.europa.eu/fr/news/NEWS-SR-2026-04>.

ALICE WELTER, PRIX ANNE BEFFORT 2025



Photo-VDL-Photothèque/Christian Aschman

Le **Prix Anne Beffort 2025** a été décerné à **Alice Welter**, créatrice de contenu et fondatrice de la page Instagram *L'effrontée*.

Ayant elle-même été confrontée à des attitudes sexistes dans le milieu professionnel et déçue par le traitement parfois biaisé de l'information dans certains médias, Alice Welter a lancé, en novembre 2023, le 1^{er} média féministe luxembourgeois sur Instagram. Aujourd'hui, *L'effrontée* rassemble plus de 30.000 abonnés et publie quotidiennement 1 à 3 publications, abordant des thématiques telles que l'actualité nationale ou internationale, la place des femmes dans la société ou encore des témoignages et expériences vécues par des femmes au Luxembourg. Rapidement, la compte est devenu une plateforme d'expression, où les femmes peuvent se confier, partager leur vécu et contribuer à briser un silence encore trop présent.

Ce prix, décerné par le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg, est doté de 3.000 EUR.

www.vdl.lu

FÉDÉRATION DES HÔPITAUX LUXEMBOURGEOIS PIERRE BLEY, PRÉSIDENT-ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT POUR 4 ANS



Pierre Bley, président-administrateur indépendant, FHL.

La dernière assemblée générale de la **Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)** a désigné **Pierre Bley** en qualité de **président-administrateur indépendant** pour un **mandat de 4 ans**.

La fonction de président se définissant comme un engagement d'envergure stratégique, M. Bley continue à allier les établissements hospitaliers membres de la FHL par un leadership respectueux et inclusif, à définir, en concertation avec le conseil d'administration, les orientations stratégiques de la Fédération et à anticiper les enjeux et opportunités du secteur hospitalier.

La FHL rassemble les établissements hospitaliers du Grand-Duché de Luxembourg. Elle oeuvre à la défense des intérêts communs des hôpitaux, à la promotion de la qualité des soins et au développement d'un système hospitalier performant, solidaire et durable.

<https://fhlux.lu>

BSP PROMOTIONS

Au 1^{er} janvier, une série de promotions ont eu lieu au sein du cabinet d'avocats **BSP** : **M^e Audrey Risser** a été nommée **Senior Counsel**. Avocate spécialisée en contentieux, elle intervient régulièrement dans le règlement de litiges complexes, tant nationaux qu'internationaux, notamment en droit immobilier, commercial et des sociétés.

M^e Marc-Alexandre Bieber (Fiscalité), **M^e Deniz Günes Türktas** (Droit bancaire et financier et Marchés de capitaux), **M^e Alessandro Morini** (Droit des sociétés et Fusions-acquisitions) et **M^e Olivier Schank** (Fiscalité) ont été promus **Counsels**.

BSP a également promu **M^e Gaston Aguirre Draghi** (Gestion d'investissements), **M^e Alexandre Frencia** (Règlement des litiges) et **M^e Michele Mancuso** (Fusions-acquisitions et Capital-investissement) au rang de **Senior Associates**.

M^e Elsa Jorro, **M^e Elma Osmic-Badic** et **M^e Alexandra Vizitiu** ont été promues **Associates**.

www.bsp.lu

ARENDT NOMINATION DE 3 NOUVEAUX PARTNERS ET 2 ASSOCIATE PARTNERS



M^e Lorraine Chery (Partner, Employment Law, Pensions & Benefits).



M^e Błażej Gładysz-Lehmann (Partner, Corporate Law, Mergers & Acquisitions – Private Equity & Real Estate).



M^e Yves Philippart de Foy (Partner, Tax).



M^e Arnaud Huguenel (Associate Partner, Tax).



M^e Alexandra Leininger (Associate Partner, Regulatory & Consulting).

Photos-Arendt

Arendt a nommé 3 nouveaux **Partners** : **M^e Lorraine Chéry** (Employment Law, Pen-

sions & Benefits), **M^e Błażej Gładysz-Lehmann** (Corporate Law, Mergers & Acquisitions – Private Equity & Real Estate) et **M^e Yves Philippart de Foy** (Tax), ainsi que 2 nouveaux **Associate Partners** : **M^e Arnaud Huguenel** (Tax) et **M^e Alexandra Leininger** (Regulatory & Consulting).

Leur expertise combinée vient renforcer l'accompagnement intégré offert par Arendt à travers ses départements juridiques, de réglementation et de conseil.

www.arendt.com

AYVENS LUXEMBOURG

ANDRZEJ POLAK,
NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Andrzej Polak, directeur général, Ayvens Luxembourg.

Après 36 ans dans la société et 29 ans à la tête d'**Ayvens Luxembourg** (précédemment ALD Automotive), **Dominique Roger** a quitté son poste de **directeur général**. Depuis le 1^{er} mars, c'est **Andrzej Polak** qui a repris les rênes de l'entreprise leader du secteur de la mobilité au Luxembourg.

Andrzej Polak a exercé diverses fonctions financières au Luxembourg depuis 2008, auprès de Timken et Goodyear, puis de LeasePlan en 2017 en tant que directeur financier. À la suite de l'acquisition de LeasePlan par ALD Automotive en 2023, opération qui a donné lieu à la création d'Ayvens, il a intégré l'équipe du Procurement Central pour assurer la gestion des performances, mission qui s'est étendue, en janvier 2025, à l'ensemble des opérations du groupe.

Ayvens Luxembourg gère aujourd'hui une flotte totale plus de 20.000 véhicules, ce qui représente une part de marché de 34 %. L'entreprise propose une gamme complète de solutions de leasing et de gestion de flotte à une clientèle de grandes entreprises, de PME, de professionnels et de particuliers.

www.ayvens.lu

LUX-AIRPORT

LORENZO DI LORETO ET SERGE STREITZ INTÈGENT L'ÉQUIPE DE DIRECTION



De g. à dr. : **David Konsbruck** (CAO, Chief Administrative Officer), **Lorenzo Di Loreto** (COO, Chief Operating Officer), **Alexander Flassak** (CEO, Chief Executive Officer), **Serge Streitz** (CREIO, Chief Real Estate and Infrastructure Officer) et **Daniel Conrardy** (CSO, Chief Security Officer).

lux-Airport a accueilli **2 nouveaux membres** au sein de son **équipe de direction** : **Lorenzo di Loreto** au poste de **COO** (Chief Operating Officer) et **Serge Streitz** au poste de **CREIO** (Chief Real Estate and Infrastructure Officer).

Avant de rejoindre lux-Airport en janvier 2026, Lorenzo di Loreto était Managing Director de l'Aéroport International de Munich où il a piloté sa transformation en un *global multi-airport operator* et supervisé différents projets de concession, de gestion et de conseil à l'international. Son parcours professionnel comprend également différentes fonctions au sein de Vision Invest, Samsung C&T, Airbus, Royal Air Maroc et Air France. Il est titulaire d'un Aerospace MBA (Toulouse Business School), ainsi que de diplômes en Administration des affaires et Marketing.

Diplômé en Génie mécanique (Université RWTH d'Aix-la-Chapelle), Serge Steitz a débuté sa carrière chez Paul Wurth avant d'intégrer lux-Airport comme Technical Manager, où il a participé au développement initial de l'aéroport. Il a ensuite occupé, durant plusieurs années, le poste de Chief Technical Officer au sein d'une entreprise spécialisée dans les solutions de contrats énergétiques pour le chauffage et le refroidissement urbains, puis celui de directeur du département tertiaire et membre du comité de direction d'une entreprise spécialisée dans les installations électriques de grande envergure pour le bâtiment et l'industrie. En septembre 2025, il a réintégré lux-Airport en tant que CREIO et notamment chargé de superviser les infrastructures, le développement immobilier et les investissements techniques afin d'accompagner la croissance continue de l'aéroport.

www.lux-airport.lu

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LA GRANDE RÉGION HÉLÈNE BOULANGER, PRÉSIDENTE POUR UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE



Hélène Boulanger (présidente UniGR et présidente Université de Lorraine) et **Ludger Santen** (vice-président UniGR, et président Université de la Sarre).

La présidente de l'Université de Lorraine, **Hélène Boulanger**, poursuit la présidence du conseil d'administration de l'**Université de la Grande Région (UniGR)** pour **une année supplémentaire**.

Dans la direction stratégique du groupement, Hélène Boulanger est accompagnée par **Ludger Santen**, président de l'Université de la Sarre, nouvellement élu **vice-président** de l'UniGR et succédant à Jens Kreisel, recteur de l'Université du Luxembourg.

Les nouvelles coopérations entre universités de la Grande Région se traduiront notamment par le lancement de projets de recherche à grande échelle et la mise en réseau de chercheur·euse·s en début de carrière, grâce à des formats ouverts tels que la série d'événements ECHO.

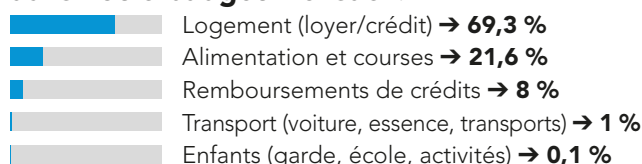
Lors de la 1^{ère} réunion 2026 du conseil d'administration, les membres ont abordé les défis fondamentaux auxquels les systèmes universitaires sont actuellement confrontés. Les tendances mondiales incitent à s'interroger sur le positionnement de l'enseignement supérieur face aux évolutions politiques et sociétales, l'importance de la communication scientifique dans la société, les menaces pesant sur la liberté académique ou l'érosion de l'attractivité des sites scientifiques européens pour les chercheur·euse·s et étudiant·e·s internationaux. Dans ce contexte, le partenariat de longue date de l'UniGR s'est affirmé comme un pilier essentiel du dialogue transfrontalier.

www.uni-gr.eu

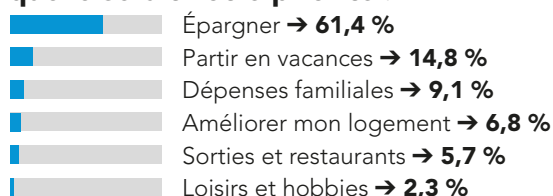
Entre loyer, courses, loisirs et épargne, comment gérez-vous votre budget au quotidien ?

Dans un contexte de hausse continue du coût de la vie, les choix budgétaires des ménages révèlent leurs priorités et leurs préoccupations. Certains privilégient la sécurité financière en épargnant, d'autres investissent dans leur logement ou leur qualité de vie à travers les vacances et les sorties. Résultats du sondage réalisé en partenariat avec *Entreprises magazine* et diffusé en janvier-février 2026 sur le site lesfrontaliers.lu.

Quel poste de dépenses pèse le plus lourd dans votre budget mensuel ?



Si vous aviez 500 EUR de plus par mois, quelle serait votre priorité ?



Face à la hausse du coût de la vie, sur quoi avez-vous le plus réduit vos dépenses ?



Quel est le budget mensuel de votre foyer pour les loisirs et sorties ?

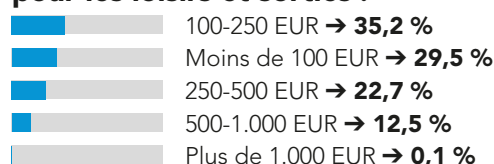
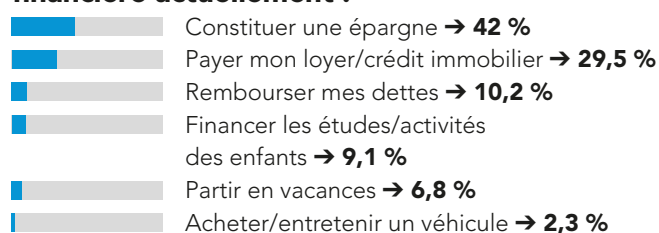


Photo-William Potter/Shutterstock

Quelle est votre principale préoccupation financière actuellement ?



Êtes-vous satisfait(e) de votre pouvoir d'achat ?

